



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - ACQUISITION D'UNE CARAVANE EXTENSIBLE -  
DECLARATION SANS SUITE**

Considérant qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, ayant pour objet l'acquisition d'une caravane aménagée, sous la forme d'un marché ordinaire, afin de mettre en œuvre certaines actions du Service Action Jeunesse,

Vu la délibération n°2022/BC069 par laquelle le Bureau communautaire du 28 juin 2022 a décidé de cesser au 31 décembre 2022, l'activité du Service Action Jeunesse mutualisé intervenant sur 21 communes (Centre Ados et Point Information Jeunesse),

Considérant qu'en raison de l'abandon du besoin, il y a lieu de déclarer sans suite la procédure pour motif d'intérêt général,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de déclarer sans suite, la consultation relative à l'acquisition d'une caravane extensible pour motif d'intérêt général lié à l'abandon du besoin de l'acheteur public.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ..1.8.AOUT 2022

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Manessiez*

**MANESSIEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **19 AOUT 2022**

Et de la publication le : **19 AOUT 2022**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Manessiez*

**MANESSIEZ Danielle**